

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Délibérations n° 2020-51 à 2020-71
Nombre de présents : 40
Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 44

Nombre de conseillers communautaires : 45

Quorum : 23

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Alexandre DURANTE	Présent
AMBLEVILLE	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Christian PAUL	Présent
	Sylvie LEQUER	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	Présent
LA ROCHE GUYON	Daniel LEHLEYDER	Présent
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH D'ALISSAC	Présent
	Agnès BARBIERI	Présent
	Teresa BEYER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Joël CABOT	Pouvoir à M. PUECH D'ALISSAC
	Jean- Paul DABAS	Présent
	Angélique DUFRERNEZ- PINCHON	Présent
	Julien GANDON	Pouvoir à M. VATEL
	Marie- Françoise GAZEAU	Pouvoir à Mme BARBIERI
	Yann GRILLERE	Présent
	Jean- Pierre MULLER	Pouvoir à M. SERRE
	Catherine RACOILLET	Présent
	Olivier SERRE	Présent
	Thomas VATEL	Présent
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELLOT	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	Présent
	Stéfan RICHTER	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	Présent

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020 à 20h16, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de MAGNY-EN-VEXIN, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Monsieur Éric BRETON est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°2020-51 Décisions prises par le Président par délégation depuis le 22 février 2020

VU l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

Année	N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2020	22	18/02/2020	Bureaux Veritas	Contrôle des équipements sportifs de Genainville	180.00 €
2020	23	19/02/2020	MR BRICOLAGE	Achat de 3 détecteurs de fumées + rallonge vidéo projecteur	32.24 €
2020	24	21/02/2020	Carrefour market	Plateaux repas	57.10 €
2020	25	21/02/2020	Leclerc	Alimentation et consommables	202.68 €
2020	26	21/02/2020	Performance - Hyper Plein Ciel	Fournitures	24.42 €
2020	27	25/02/2020	Leclerc espace	Acquisition micro-onde	82.50 €
2020	28	02/03/2020	BE2BE TELECOM	Acquisition DECT	245.00 €
2020	29	05/03/2020	LYRECO	Fournitures (élections)	397.63 €
2020	30	05/03/2020	2 J FERMETURE	REMPLACEMENT D'UN VERIN DE PORTAIL CCVVS	916.00 €
2020	31	05/03/2020	BUREAUX VERITAS	CONTRÔLE des équipements GYMNASSE DE BRAY ET LU	876.00 €
2020	32	06/03/2020	Master pro	Achat d'enrobé (6 sceaux)	150.00 €
2020	33	10/03/2020	MEDIALEX	Annonce légale DSP crèche	445.06 €
2020	34	11/03/2020	Assurance Groupama	Protection juridique	205.27 sur 3 ans

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

2020	35	12/03/2020	LECLERC	Fournitures journée nettoyage de printemps	
2020	36	23/03/2020	Mr bricolage	Antivol et tasseaux gymnase	19.26 €
2020	37	26/03/2020	DEMATIS - LE parisien	Pack unités de publication	550.00 €
2020	38	15/04/2020	FJD	Masques en tissu	32 000.00 €
2020	39	21/04/2020	UMVO	Masques chirurgicaux	2 250.00 €
2020	40	21/04/2020	GUEPE 95	Destruction nid frelons asiatiques Haute-Isle	85.00 €
2020	41	21/04/2020	HYPER PLEIN CIEL	Pochettes distribution masques	435.60 €
2020	42	21/04/2020	Mr bricolage	Fournitures voiries	34.12 €
2020	43	21/04/2020	SICOM	ZAE Panneaux signalétiques suite sinistre	997.02 €
2020	44	21/04/2020	SPR	Pneus Véhicule de services	101.13 €
2020	45	22/04/2020	Carrefour market	Pâtisserie Conseil Communautaire Mars	73.65 €
2020	46	29/04/2020	FJD	Masques en tissus - commande complémentaires (18000)	28 800.00 €
2020	47	30/04/2020	PROPAGO	Gel hydroalcoolique	788.36 €
2020	48	30/04/2020	Costume et carbone	Gel hydroalcoolique	1 725.00 €
2020	49	05/05/2020	HYPER PLEIN CIEL	Fournitures administratives	91.66 €
2020	51	06/05/2020	Setin	Savon gel + pompe	620.75 €
2020	52	06/05/2020	HYPER PLEIN CIEL	Casque avec micro	4.92 €
2020	53	07/05/2020	Point P	Achat de sacs à gravats	22.34 €
2020	54	11/05/2020	SERVYCIA	Remplacement vitre gymnase remboursé par l'assurance	3 250.00 €
2020	55	12/05/2020	Chimie Loire	Achat de 10 sceaux d'enrobé époxy noir	149.90 €
2020	56	12/05/2020	A2CM	Avenant marché relatif au ménage	- €
2020	57	13/05/2020	LYRECO	Fournitures administratives	369.51 €
2020	58	15/05/2020	PROPAGO	Gel hydroalcoolique	1 312.00 €
2020	59	15/05/2020	France bag	Achat de masque à usage unique	4 800.00 €
2020	60	15/05/2020	Val Services	Ramassage d'encombrants	315.00 €
2020	61	19/05/2020	SICOM	Panneau signalétique	180.63 €
2020	62	20/05/2020	MDPFF	Masques tissus (4000)	8 840.00 €
2020	63	22/05/2020	MDPFF	Masques tissus (3000)	6 630.00 €
2020	64	26/05/2020	Plein ciel	Tambour imprimante	93.17 €
2020	65	03/06/2020	Mr bricolage	Achat de sel pour adoucisseur du gymnase	25.00 €
2020	66	04/06/2020	EAV	Nettoyage ru	823.00 €
2020	68	12/06/2020	Pharmacie du vexin	Thermomètre sans contact	45.75 €
2020	69	16/06/2020	EVA	Montant prévisionnel de rémunération	19 046.00 €
2020	70	16/06/2020	Axe signal	Marquage au sol + place handicapé et panneau du parking CCVVS	600.00 €
2020	72	17/06/2020	MR BRICOLAGE	Achat de ruban pour fuite a la CCVVS	5.47 €
2020	73	18/06/2020	LYRECO	Fournitures administratives	148.54 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

2020	74	22/06/2020	setin	Fourniture EPI	227.48 €
2020	75	22/06/2020	setin	Alarme incendie autonome	87.73 €
2020	76	24/06/2020	LECLERC	Stock alimentaire et consommables	163.73 €
2020	77	24/06/2020	Plein ciel	Fournitures administratives	35.69 €
2020	78	25/06/2020	Mr bricolage	Tuyau + oscillant pour arrosage CCVVS	54.78 €
2020	79	25/06/2020	SVP	Contrat assistance juridique renouvellement	598.71 €/mois puis 549.25 €/mois / mois 01/07/2020
2020	80	30/06/2020	LYRECO	Fournitures administratives	124.49 €
2020	81	30/06/2020	Groupe moniteur	Abonnement Gazette des communes	309.00 €
2020	82	07/07/2020	Mr bricolage	Achat de gants jetables pour les élections	14.66 €
2020	83	17/07/2020	Chimie Loire	Achat de 10 sceaux d'enrobé époxy noir	149.90 €
2020	84	21/07/2020	Performance - Hyper Plein Ciel	Fournitures de bureau	236.26 €
2020	85	21/07/2020	Leclerc	Eau et petit matériel pour élections	14.48 €
2020	86	24/07/2020	BERGER LEVRAULT	Certificat électronique Président	450.00 €
2020	87	28/07/2020	GRANITO	Pose de balise de deux ponts pour mise en sécurité PONT	4 000.00 €
2020	88	06/08/2020	GT auto	Réparation d'une crevaison d'un pneu	22.00 €
2020	89	13/08/2020	SMIRTOM	Prise en charge ordures exceptionnelles	Mini 42 €
2020	90	19/08/2020	Performance - Hyper Plein Ciel	Impressions	100.46 €
2020	91	25/08/2020	PDA CONSULTING	Matériel informatique	3 782,02 €
2020	92	25/08/2020	SMIRTOM	Bennes - gens du voyage	42,00 €
2020	93	27/08/2020	STPEE	Dépose urgente candélabre - accident ZAE	787,24 €
2020	94	02/09/2020	PROPAGO - PROPACARE	Masques chirurgicaux	1 582,50 €
2020	95	02/09/2020	LECLERC SODIMAGG	Lingettes désinfectantes	270,00 €
2020	96	03/09/2020	Val services	Nettoyage et débroussaillage des trottoirs ZAE magny en vexin	480,00 €
2020	97	07/09/2020	Chimie Loire	Enrobé a froid pour réparation des routes	149,90 €
2020	98	10/09/2020	DGFIP	Délivrance de données cadastrales	419,00 €
2020	99	14/09/2020	Mr bricolage	Achat bac pour covid ccvvs et rallonge pour voiture electrique	14,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation depuis le 22 février 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Délibération n°2020-52 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 03 mars 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 03 mars 2020,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

POUR :	43	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	1	M. RICHTER

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 03 mars 2020.

Délibération n°2020-53 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 11 juillet 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

POUR :	43	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	1	(Mme HERPIN-POULENAT)

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 11 juillet 2020.

Délibération n°2020-54 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 08 septembre 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 8 septembre 2020,

CONSIDERANT les observations mentionnées et corrigées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 8 septembre 2020.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Délibération n°2020-55 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission pour les délégations de services publics

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral portant statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement intérieur de la communauté de Communes ;

VU la délibération 2020-31 du 8 septembre 2020 relative aux modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentant de l'assemblée de la communauté de communes Vexin Val de Seine à la commission de délégation de service public et à la commission d'appel d'offres ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDERANT que la commission est présidée par le président de la communauté de la communauté de communes ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT les candidatures réceptionnées dans les délais impartis,

Le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Philippe BOUILLETTE	Laurent ASTRUC
Denys DE MAGNITOT	Patrice BONNET
Jean-Pierre JAVELOT	Frédérique CAMBOURIEUX
Stéfan RICHTER	Dominique COURTI
Philippe VANDEPUTTE	Philippe LEMOINE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de Services Publics :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Florence BINAUX- LE CLECH	Serge BILLOUE
Philippe BOUILLETTE	Patrice BONNET
Denys DE MAGNITOT	Bruno MARAIS
Jean-Pierre JAVELOT	Martine PANTIC
Stéfan RICHTER	Joëlle VALENCHON

Délibération n°2020-56 Désignation membres commissions thématiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

VU le règlement intérieur de la communauté de communes Vexin Val de Seine,

VU la délibération 2020-26 du 11 juillet actant la création des commissions thématiques et groupes de travail,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer sur la liste des membres de chacune des commissions thématiques et groupes de travail

VU les candidatures uniques pour chaque commission,

Le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

POUR :	43	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	1	(M. LEMOINE)

- **DE PROCLAMER** la liste des membres de commissions suivantes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION ADMINISTRATIVE

NOM	Prénom	Commune
NAKIB	Farida	Aincourt
		Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
LEQUER	Sylvie	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
LEMOINE	Philippe	Chaussy
SCHMIT	Alain	Chérence
		Genainville
BRETON	Eric	Haute-Isle
		Hodent
		La Chapelle en Vexin
CHERON	Odile	La Roche-Guyon
		Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
VERMEIRE	Dider	Montreuil-sur-Epte
		Omerville
MASCHINO	Lionelle	Saint-Clair-sur-Epte
FAJOU	Carole	Saint-Cyr-en-Arthies
MARAIS	Bruno	Saint-Gervais
BINAUX LE CLECH	Florence	Vétheuil
HERPIN POULENAT	Dominique	Vienne-en-Arthies
BILLOUE	Serge	Villers-en-Arthies
		Wy-dit-Joli-Village
PORTE	Dominique	

COMMISSION MUTUALISATION

NOM	Prénom	Commune
BOUILLETTE	Philippe	Aincourt
		Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
PARE	Jean-Pierre	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
ROLLOIS	Michaël	Chaussy
WEINLAND	Robert	Chérence
SCHMIT	Alain	Genainville
		Haute-Isle
BRETON	Eric	Hodent
PEUCH	Cédric	La Chapelle en Vexin
FAIVRE	Capucine	La Roche-Guyon
PINCHON DU FERNEZ	Angélique	Magny-en-Vexin
		Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
SERRE	Olivier	Montreuil-sur-Epte
DE MAGNITOT	Denys	Omerville
COTTIN	Djamila	Saint-Clair-sur-Epte
AUGER	Marie-Claire	Saint-Cyr-en-Arthies
RICHTER	Stefan	Saint-Gervais
LEPICIER CAPUTO	Isabelle	Vétheuil
BILLOUE	Serge	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
PORTE	Dominique	Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION SENIORS

NOM	Prénom	Commune
COUESNON	Emmanuel	Aincourt
BOUILLETTE	Philippe	Ambleville
LEBARQUE	Nadine	Amenucourt
TETU	Sylviane	Arthies
DEUTSCH	Isabelle	Banthelu
		Bray et Lû
		Buhy
		Charmont
MORIN	Dominique	Chaussy
DI FRANSCESCO	Josette	Chérence
NOVE	Agnès	Genainville
POLVERARI	Pierre	Haute-Isle
		Hodent
GIRRE	Aurélie	La Chapelle en Vexin
VIONET	Joël	La Roche-Guyon
		Magny-en-Vexin
BONAL	Nadine	Magny-en-Vexin
PINCHON	Brigitte	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
DUCHESNE	Cyrille	Omerville
TOUTTAIN	Chantal	Saint-Clair-sur-Epte
AUGER	Marie-Claire	Saint-Cyr-en-Arthies
LECHAUX	Christelle	Saint-Gervais
GIBAUD	Christine	Vétheuil
ALVES LEDOUX	Rosa	Vienne-en-Arthies
DESFONTAINES	Florence	Villers-en-Arthies
FRANCOIS	Véronique	Wy-dit-Joli-Village

COMMISSION ACCESSIBILITE

NOM	Prénom	Commune
BOUILLETTE	Philippe	Aincourt
		Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
BEAUFILS	Corine	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
CAURETTE	Olivier	Chaussy
NOVE	Agnès	Chérence
		Genainville
		Haute-Isle
		Hodent
HANRAS	Guy	La Chapelle en Vexin
GAZEAU	Marie-Françoise	La Roche-Guyon
		Magny-en-Vexin
		Magny-en-Vexin
BONAL	Nadine	Maudétour-en-Vexin
VERMEIRE	Didier	Montreuil-sur-Epte
HOECKMAN	Eric	Omerville
BENOIST	Angélique	Saint-Clair-sur-Epte
LECOCQ	Damien	Saint-Gervais
GIBAUD	Christine	Vétheuil
MERLE	Gilles	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
		Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION SCHEMA DE COHERENCE

NOM	Prénom	Commune
DAHOT	Eric	Aincourt
		Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
BEAUFILS	Corine	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
GARDAZ	Jean-Philippe	Chaussy
		Chérence
		Genainville
		Haute-Isle
		Hodent
RIDOU	Michel	La Chapelle en Vexin
		La Roche-Guyon
CAVAN	Yoann	Magny-en-Vexin
MULLER	Jean-Pierre	Magny-en-Vexin
MILLOUET	Jacques	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
		Omerville
DE MAGNITOT	Christophe	Saint-Clair-sur-Epte
PERRIN	Pascal	Saint-Cyr-en-Arthies
MARAIS	Bruno	Saint-Gervais
COSSON	Jérémy	Vétheuil
HERPIN POULENAT	Dominique	Vienne-en-Arthies
PRIOU	Eric	Villers-en-Arthies
CHEROT	Caroline	Wy-dit-Joli-Village

COMITE DE PILOTAGE URBANISME

NOM	Prénom	Commune
VIDALIE	Pascal	Aincourt
		Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
LEQUER	Sylvie	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
LEMOINE	Philippe	Chaussy
		Chérence
SCHMIT	Alain	Genainville
		Haute-Isle
		Hodent
CHIEPPERIN	Cédric	La Chapelle en Vexin
VALENCHON	Joëlle	La Roche-Guyon
CREPIN	Maxime	Magny-en-Vexin
FERREIRA	José	Magny-en-Vexin
MULLER	Jean-Pierre	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
		Omerville
BASCOU	Xavier	Saint-Clair-sur-Epte
DE MAGNITOT	Denys	Saint-Cyr-en-Arthies
BENOIST	Angélique	Saint-Gervais
AUGER	Marie-Claire	Vétheuil
RICHTER	Stefan	Vienne-en-Arthies
GAMBIER	Flore	Villers-en-Arthies
BILLOUE	Serge	Wy-dit-Joli-Village
BENZ	Joseph	

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE

NOM	Prénom	Commune
DAHOT	Eric	Aincourt
		Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
LEGROS	Gwenola	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
CAURETTE	Olivier	Chaussy
SCHMIT	Alain	Chérence
		Genainville
CHIEPPERIN	Cédric	Haute-Isle
HANRAS	Guy	Hodent
		La Chapelle en Vexin
VATEL	Thomas	La Roche-Guyon
		Magny-en-Vexin
MULLER	Jean-Pierre	Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
		Omerville
		Saint-Clair-sur-Epte
COTTIN	Djamila	Saint-Cyr-en-Arthies
RICHTER	Stefan	Saint-Gervais
GIBAUD	Christine	Vétheuil
PRIQU	Eric	Vienne-en-Arthies
FRANCOIS	Véronique	Villers-en-Arthies
		Wy-dit-Joli-Village

COMMISSION SECURITE SURETE

NOM	Prénom	Commune
DAHOT	Eric	Aincourt
BOUILLETTE	Philippe	Ambleville
HERBERT	Thierry	Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
		Bray-et-Lû
		Buhy
BEAUFILS	Corine	Charmont
THOMASSIN	Rodolphe	Chaussy
LEMOINE	Philippe	Chérence
WEINLAND	Robert	Genainville
CRAPEAU	Jean-François	Haute-Isle
MARY	Michel	Hodent
BONNET	Patrice	La Chapelle en Vexin
HAMELIN	Frédéric	La Roche-Guyon
		Magny-en-Vexin
VATEL	Thomas	Magny-en-Vexin
MULLER	Jean-Pierre	Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
		Omerville
		Saint-Clair-sur-Epte
DE MAGNITOT	Denys	Saint-Cyr-en-Arthies
LEFEBVRE	Joël	Saint-Gervais
BIVILLE	Jean-Pierre	Vétheuil
SZTRAMSKI	Cyril	Vienne-en-Arthies
BEUGNON	Philippe	Villers-en-Arthies
LE GOFF	Sacha	Wy-dit-Joli-Village
BOSSU	Laurent	

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION VOIRIES

NOM	Prénom	Commune
COUESNON	Emmanuel	Aincourt
GIL	Jean-Joël	Ambleville
ZAPPELINI	Alain	Amenucourt
BEERNAERT	Jean	Arthies
		Banthelu
PARE	Jean-Pierre	Bray-et-Lû
VANAKER	Patrice	Buhy
		Charmont
BESNARD	Michel	Chaussy
OHEIX	Herve	Chérence
TARANTINO	Nicola	Genainville
		Haute-Isle
BONNET	Patrice	Hodent
ASTRUC	Laurent	La Chapelle en Vexin
VEAUDEQUIN	Jean-Paul	La Roche-Guyon
VATEL	Thomas	Magny-en-Vexin
MULLER	Jean-Pierre	Magny-en-Vexin
FLOQUET	Pascal	Maudétour-en-Vexin
BRUNY	Gérard	Montreuil-sur-Epte
DE MAGNITOT	Christophe	Omerville
DUSSURE	Fernand	Saint-Clair-sur-Epte
MARTIGNY	Philippe	Saint-Cyr-en-Arthies
DE BECKER	Lionel	Saint-Gervais
DUGAS	Laurent	Vétheuil
BILLOUE	Serge	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
BICHEMIN	Thierry	Wy-dit-Joli-Village

GROUPE TRAVAIL MOBILITE

NOM	Prénom	Commune
COUESNON	Emmanuel	Aincourt
		Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
LEQUER	Sylvie	Bray-et-Lû
VANAKER	Patrice	Buhy
		Charmont
ROLLOIS	Michaël	Chaussy
OHEIX	Herve	Chérence
GOZET	Franck	Genainville
		Haute-Isle
CHIEPPERIN	Cédric	Hodent
PEUCH	Cédric	La Chapelle en Vexin
		La Roche-Guyon
BEYER	Teresa	Magny-en-Vexin
BONAL	Nadine	Magny-en-Vexin
FLOQUET	Pascal	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
DE MAGNITOT	Denys	Omerville
MAILLARD	Evelyne	Saint-Clair-sur-Epte
MARAIS	Bruno	Saint-Cyr-en-Arthies
DE BECKER	Lionel	Saint-Gervais
FOSSE	Roxane	Vétheuil
BILLOUE	Serge	Vienne-en-Arthies
HARANGER	Benoit	Villers-en-Arthies
LE TRANOUEZ	Isabelle	Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

NOM	Prénom	Commune
MEHAT	Jean-François	Aincourt
GIL	Jean-Joël	Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
VERHAGEN	Frédéric	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
LUNEL	Alexia	Chaussy
DE SAINT RIQUIER	Mylène	Chérence
GOZET	Franck	Genainville
		Haute-Isle
		Hodent
JOUAN	Caroline	La Chapelle en Vexin
		La Roche-Guyon
PUECH D'ALISSAC	Luc	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
MILLOUET	Jacques	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
DUCHESNE	Cyrille	Omerville
COURTI	Dominique	Saint-Clair-sur-Epte
MECHALI	Anne	Saint-Cyr-en-Arthies
DE BECKER	Lionel	Saint-Gervais
ROUCHE	Olivier	Vétheuil
		Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
PORTE	Dominique	Wy-dit-Joli-Village

COMMISSION TOURISME

NOM	Prénom	Commune
COUESNON	Emmanuel	Aincourt
		Ambleville
FOUBERT	Dominique	Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
FIOT	Franck	Bray-et-Lû
RICHEVAUX	Maggy	Buhy
		Charmont
LUCAS	Hélène	Chaussy
OHEIX	Herve	Chérence
DUREL	Vanessa	Genainville
FORGE	Sylvianne	Haute-Isle
CHIEPPERIN	Cédric	Hodent
RIDOU	Michel	La Chapelle en Vexin
DE LA ROCHEFOUCAULD	Guy-Antoine	La Roche-Guyon
FERREIRA	José	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
VERMEIRE	Dider	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
BULLA	Antonella	Omerville
URVOY	Denis	Saint-Clair-sur-Epte
PANTIC	Martine	Saint-Cyr-en-Arthies
MERTZ	Mireille	Saint-Gervais
LEPICIER	Isabelle	Vétheuil
LE GOFF	Sacha	Vienne-en-Arthies
BINAY	Catherine	Villers-en-Arthies
BICHEMIN	Thierry	Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

NOM	Prénom	Commune
COUESNON	Emmanuel	Aincourt
SOREL	Martine	Ambleville
FAVREAU	Véronique	Amenucourt
VENDASSI	Don-Pierre	Arthies
		Banthelu
FIOT	Franck	Bray-et-Lû
RICHEVAUX	Maggy	Buhy
		Charmont
CAURETTE	Olivier	Chaussy
CHIALVO	Michel	Chérence
SCHMIT	Alain	Genainville
FORGE	Sylvianne	Haute-Isle
BONNET	Patrice	Hodent
BILREREYST	Danièle	La Chapelle en Vexin
GASPARD	François	La Roche-Guyon
BARBIERI	Agnès	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
VAN	Marine	Maudétour-en-Vexin
FLAMENT	Margaux	Montreuil-sur-Epte
DUCHESNE	Cyrille	Omerville
COLLURA	Jean Guy	Saint-Clair-sur-Epte
PANTIC	Martine	Saint-Cyr-en-Arthies
RICHTER	Stefan	Saint-Gervais
HERPIN POULENAT	Dominique	Vétheuil
LE GOFF	Sacha	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
MARANDEL	Annick	Wy-dit-Joli-Village

COMMISSION FINANCES

NOM	Prénom	Commune
		Aincourt
BOUILLETTE	Philippe	Ambleville
CAMBOURIEUX	Frédérique	Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
SANVY	Romain	Bray-et-Lû
DORE	Jean-Pierre	Buhy
		Charmont
LEMOINE	Philippe	Chaussy
VANDEPUTTE	Philippe	Chérence
		Genainville
		Haute-Isle
BRETON	Eric	Hodent
CERVEAUX	Cécile	La Chapelle en Vexin
CREPIN	Maxime	La Roche-Guyon
CABOT	Joël	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
DE MAGNITOT	Denys	Omerville
FAJOU	Carole	Saint-Clair-sur-Epte
MECHALI	Anne	Saint-Cyr-en-Arthies
BINAUX LE CLECH	Florence	Saint-Gervais
FOSSE	Roxane	Vétheuil
HAUTCOEUR	Stéphane	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
BOSSU	Laurent	Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION SUBVENTION

NOM	Prénom	Commune
NAKIB	Farida	Aincourt
BOUILLETTE	Philippe	Ambleville
		Amenucourt
		Arthies
		Banthelu
SANVY	Romain	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
CAURETTE	Olivier	Chaussy
CHIALVO	Michel	Chérence
LALANNE	Jean-Marc	Genainville
		Haute-Isle
BRETON	Eric	Hodent
CERVEAUX	Cécile	La Chapelle en Vexin
FAIVRE	Capucine	La Roche-Guyon
BEYER	Teresa	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
VERMEIRE	Didier	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
MASCHINO	Lionelle	Omerville
COURTI	Dominique	Saint-Clair-sur-Epte
		Saint-Cyr-en-Arthies
ZORIO	Martine	Saint-Gervais
HERPIN POULENAT	Dominique	Vétheuil
HAUTCOEUR	Stéphane	Vienne-en-Arthies
VANDEPUTTE	Elisabeth	Villers-en-Arthies
MARANDEL	Annick	Wy-dit-Joli-Village

COMMISSION GEMAPI

NOM	Prénom	Commune
COUESNON	Emmanuel	Aincourt
GIL	Jean-Joël	Ambleville
DELAPORTE	Thierry	Amenucourt
BEERNAERT	Peirre-Antoine	Arthies
		Banthelu
LEGROS	Gwenola	Bray-et-Lû
ELIE	Laurent	Buhy
		Charmont
LEMOINE	Philippe	Chaussy
DE SAINT RIQUIER	Mylène	Chérence
SCHMIT	Alain	Genainville
CAMUS	Laurent	Haute-Isle
BONNET	Patrice	Hodent
VALENCHON	Joëlle	La Chapelle en Vexin
		La Roche-Guyon
CABOT	Joël	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
DE MAGNITOT	Christophe	Omerville
SOPHIYAIR	Sandra	Saint-Clair-sur-Epte
PANTIC	Martine	Saint-Cyr-en-Arthies
RICHTER	Stefan	Saint-Gervais
DUFOURMANTEL	Didier	Vétheuil
TONDELLIER	Eric	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
BOSSU	Laurent	Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMITE DU MONDE AGRICOLE

NOM	Prénom	Commune
DURANTE	Alexandre	Aincourt
GIL	Jean-Joël	Ambleville
CASTRO	Jérémie	Amenucourt
BOSSU	Olivier	Arthies
		Banthelu
LEQUER	Sylvie	Bray-et-Lû
		Buhy
THOMASSIN	Rodolphe	Charmont
SARAZIN	Patrick	Chaussy
VON DUNGERN	Clémens	Chérence
CRAPEAU	Jean-François	Genainville
CAMUS	Laurent	Haute-Isle
		Hodent
RIDOU	Michel	La Chapelle en Vexin
		La Roche-Guyon
GANDON	Julien	Magny-en-Vexin
SERRE	Oliver	Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
DE MAGNITOT	Denys	Omerville
SOPHIYAIR	Sandra	Saint-Clair-sur-Epte
BARROIS	Vincent	Saint-Cyr-en-Arthies
BINAUX LE CLECH	Florence	Saint-Gervais
LE GLANIC	David	Vétheuil
DESHUMEURS	Benoît	Vienne-en-Arthies
HARANGER	Benoît	Villers-en-Arthies
HOUARD	Benoît	Wy-dit-Joli-Village

COMMISSION ENVIRONNEMENT

NOM	Prénom	Commune
DURANTE	Alexandre	Aincourt
GIL	Jean-Joël	Ambleville
POURRE	Christine	Amenucourt
BOSSU	Olivier	Arthies
		Banthelu
VERHAGEN	Frédéric	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
SARAZIN	Patrick	Chaussy
CHIALVO	Michel	Chérence
WALTER	Christiane	Genainville
CAMUS	Laurent	Haute-Isle
BONNET	Patrice	Hodent
CLEMENT	Jean-Luc	La Chapelle en Vexin
		La Roche-Guyon
PICHARD	Vanessa	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
MILLOUET	Jacques	Maudétour-en-Vexin
DARQUIN	Emma	Montreuil-sur-Epte
DE MAGNITOT	Christophe	Omerville
COURTI	Dominique	Saint-Clair-sur-Epte
DALENCOURT	Rémy	Saint-Cyr-en-Arthies
BINAUX LE CLECH	Florence	Saint-Gervais
DUBOIS	Thierry	Vétheuil
BERDIER	Magali	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
CHERIoT	Caroline	Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION SPORT

NOM	Prénom	Commune
MICHAUX	Pascal	Aincourt
		Ambleville
LEBARQUE	Sébastien	Amenucourt
RUBANY	Ludovic	Arthies
DELLA BELLA	Bruno	Banthelu
DE DIOS	Nicolas	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
LUNEL	Alexia	Chaussy
		Chérence
LALANNE	Jean-Marc	Genainville
GARCIA	Joelle	Haute-Isle
COPIN	Fabien	Hodent
ASTRUC	Laurent	La Chapelle en Vexin
FLEURAT	Sandrine	La Roche-Guyon
PINCHON DUFERNEZ	Angélique	Magny-en-Vexin
SERRE	Olivier	Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
QUENET	Mickaël	Montreuil-sur-Epte
HEURTEBIZE	Roland	Omerville
DEBBAH	Nadia	Saint-Clair-sur-Epte
HAMON	Stephanie	Saint-Cyr-en-Arthies
SZTRAMSKI	Cyril	Saint-Gervais
BEUGNON	Philippe	Vétheuil
HAUTCOEUR	Stéphane	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
LE TRANOUEZ	Isabelle	Wy-dit-Joli-Village

COMMISSION JEUNESSE

NOM	Prénom	Commune
MICHAUX	Pascal	Aincourt
CLEMENT	Sandy	Ambleville
CAMBOURIEUX	Charlotte	Amenucourt
DODEMAN	Laura	Arthies
		Banthelu
VALADON	Monique	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
CAURETTE	Olivier	Chaussy
JOLIVET	Martine	Chérence
LALANNE	Jean-Marc	Genainville
PROTAS	Véra	Haute-Isle
CLAËS	Nelly	Hodent
JOUAN	Caroline	La Chapelle en Vexin
FLEURAT	Sandrine	La Roche-Guyon
PINCHON DUFERNEZ	Angélique	Magny-en-Vexin
BONAL	Nadine	Magny-en-Vexin
		Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
DUCHESNE	Cyrille	Omerville
GILBERT	Nicolas	Saint-Clair-sur-Epte
TESSIER	Delphine	Saint-Cyr-en-Arthies
LECHAUX	Christelle	Saint-Gervais
GAMBIER	Flore	Vétheuil
LE TOULOUSE	Anne	Vienne-en-Arthies
DESFONTAINES	Florence	Villers-en-Arthies
MARANDEL	Annick	Wy-dit-Joli-Village

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

COMMISSION PETITE ENFANCE

NOM	Prénom	Commune
MICHAUX	Pascal	Aincourt
CLEMENT	Sandy	Ambleville
		Amenucourt
TETU	Sylviane	Arthies
		Banthelu
VALADON	Monique	Bray-et-Lû
		Buhy
		Charmont
MORIN	Dominique	Chaussy
DI FRANCESCO	Josette	Chérence
NOVE	Agnès	Genainville
		Haute-Isle
BRANSON	Isabelle	Hodent
GIRRE	Aurélie	La Chapelle en Vexin
FLEURAT	Sandrine	La Roche-Guyon
GAZEAU	Marie-Françoise	Magny-en-Vexin
BONAL	Nadine	Magny-en-Vexin
MARICHY	Christelle	Maudétour-en-Vexin
		Montreuil-sur-Epte
ABDELOUHAED	Delphine	Omerville
TOUTTAIN	Chantal	Saint-Clair-sur-Epte
TESSIER	Delphine	Saint-Cyr-en-Arthies
LECHAUX	Christelle	Saint-Gervais
BARBIER	Dominique	Vétheuil
ALVES LEDOUX	Rosa	Vienne-en-Arthies
		Villers-en-Arthies
LE TRANOUZ	Isabelle	Wy-dit-Joli-Village

Délibération n°2020-57 Convention de prestation de services entre la CCVVS et la commune de Bray-et-Lû pour des prestations d'entretien et de fournitures pour le gymnase intercommunal

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la construction du gymnase Rosa Bonheur à Bray-et-Lû, propriété de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, et son achèvement

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté de Communes Vexin Val de Seine de mettre en place des prestations d'entretien et de gestion de fournitures du gymnase Rosa Bonheur,

CONSIDERANT la délibération 2017-66 du 17 octobre 2017 autorisant le conventionnement entre la Communauté de Communes et la Mairie de Bray-et-Lû pour l'intervention de ses agents communaux afin de pouvoir répondre aux besoins de fonctionnement du gymnase

CONSIDERANT que les prestations sont réalisées sur la base de 11.71 e par agent sur la base d'1h30 par jour ainsi que les factures de fournitures

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ACTER** la convention de prestations d'entretien et de fournitures du Gymnase Rosa Bonheur entre la commune de Bray-et-Lû et la CCVVS.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

- **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention.

Délibération n°2020-58 Convention de prestation de services CCVVS et Bray-et-Lû entretien espaces verts du gymnase

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la construction du gymnase Rosa Bonheur à Bray-et-Lû, propriété de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, et son achèvement

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté de Communes Vexin Val de Seine de mettre en place des prestations d'entretien des espaces verts du gymnase Rosa Bonheur,

CONSIDERANT la délibération 2017-67 du 17 octobre 2017 autorisant le conventionnement entre la Communauté de Communes et la Mairie de Bray-et-Lû pour l'intervention de ses agents communaux afin de pouvoir répondre aux besoins de fonctionnement du gymnase,

CONSIDERANT que le coût des prestations est de 887.28 € par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

D'ACTER la convention de prestations d'entretien et de fournitures du Gymnase Rosa Bonheur entre la commune de Bray-et-Lû et la CCVVS.

- **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention.

Délibération n°2020-59 Adhésion au comité d'expansion économique

VU les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence en matière de développement économique,

VU le rôle central du comité d'expansion économique du département du Val d'Oise pour les collectivités du département,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la communauté de communes d'y adhérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ADHERER** au CEEVO ;
- **DE REGLER** la cotisation annuelle au titre de l'année 2020 d'un montant de 1090 euros et de l'inscrire au budget,
- **D'AUTORISER** le président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Délibération n°2020-60 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM pour les locaux commerciaux et industriels pour l'année 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1521-III. 1 et 3 du Code Général des impôts,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2012 portant statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de manière discrétionnaire de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

CONSIDERANT la demande de dégrèvement de la SAS ANTONINE – CARREFOUR sis Route de Rouen 95420 MAGNY EN VEXIN.

CONSIDERANT la demande de dégrèvement de la SARL SODIMAGG - LECLERC sis Route de Mantes 95420 MAGNY EN VEXIN.

CONSIDERANT que les demandeurs démontrent qu'ils assurent l'enlèvement et le traitement de leur déchet par l'intermédiaire d'un tiers spécialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Mme VALENCHON)

- **D'ACCORDER** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage industriel ou commercial dont les propriétaires sont en mesure de démontrer qu'ils ne bénéficient pas du service de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine
- **D'ACCORDER** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à :

Propriétaire	Adresse du propriétaire	Locaux exonérés	Occupant
CARREFOUR PROPERTY GESTION	93 Avenue de Paris 91300 MASSY	Route de Rouen 95420 MAGNY-EN-VEXIN	SAS ANTONINE - CARREFOUR
SCI SODIMO	1 rue Gutenberg 95420 MAGNY-EN-VEXIN	Route de Mantes 95420 MAGNY-EN-VEXIN	SARL SODIMAGG - LECLERC

La liste des établissements exonérés sera affichée à la Communauté de Communes

- **DE DIRE** que ces exonérations s'appliqueront pour l'année 2021 et devront être renouvelées chaque année.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Délibération n°2020-61 Approbation des modalités de répartition du FPIC 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article 144 de la loi de finances pour 2012 créant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

VU la circulaire de la DGCL du 30 avril 2012 précisant les modalités d'application de cette loi,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer le maintien ou non de la répartition de droit commun,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE MAINTENIR** la répartition de droit commun tel que proposée et notifiée par les services fiscaux pour l'année 2020 :

	Répartition de Droit Commun
	2020
EPCI	-102 526
COMMUNES	-427 468
TOTAL	-527 974

AINCOURT	95 008	-16 927
AMBLEVILLE	95 011	-8 917
AMENUCOURT	95 012	-4 330
ARTHIES	95 024	-6 298
BANTHELU	95 046	-3 674
BRAY-ET-LU	95 101	-26 742
BUHY	95 119	-7 207
CHAPELLE-EN-VEXIN	95 139	-6 070
CHARMONT	95 141	-926
CHAUSSY	95 150	-15 611
CHERENCE	95 157	-4 271
GENAINVILLE	95 270	-12 160
HAUTE-ISLE	95 301	-7 809
HODENT	95 309	-4 829
MAGNY-EN-VEXIN (*)	95 355	-146 735
MAUDETOUT-EN-VEXIN	95 379	-6 932
MONTREUIL-SUR-EPTE	95 429	-8 794
OMERVILLE	95 462	-8 574
ROCHE-GUYON	95 523	-12 494
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	95 541	-38 398
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	95 543	-5 367
SAINT-GERVAIS	95 554	-20 096

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

VETHEUIL	95 651	-23 556
VIENNE-EN-ARTHIES	95 656	-10 668
VILLERS-EN-ARTHIES	95 676	-11 719
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	95 690	-8 364
TOTAL		-427 468

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif au FPIC 2020

Délibération n°2020-62 Décision modificative n°1

VU la délibération n°2020-15 du 3 mars 2020 correspondant au vote du budget primitif 2020,

CONSIDERANT QUE les sommes perçues pour de la vente de marchandises et l'augmentation prévisionnelle de certaines recettes fiscales,

CONSIDERANT QUE la nécessité d'augmenter les crédits alloués aux dotations aux amortissements suite au contrôle conjoint de l'inventaire de la CCVVS et de la trésorerie,

CONSIDERANT la demande de la trésorerie de régularisation par opérations d'ordres de certaines écritures d'investissement réalisées en 2019 et notamment de leur changement d'imputation budgétaire et la nécessité d'affecter des crédits pour réaliser ces écritures comptables,

CONSIDERANT le projet d'adhésion au fonds de résilience initié par le Région Ile-de France,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE PRENDRE** une décision modificative du budget comme suit :

FONCTIONNEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES		Dépenses	Recettes	Type opération
N°	INTITULES			
<u>Chapitre 011 - Charges à caractère général</u>				
60632	Fournitures de petit équipement	36 750.00		Opérations réelles
6226	Honoraires	20 000.00		Opérations réelles
<u>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>				
64131	Rémunération du personnel non titulaires	15 000.00		Opérations réelles
<u>Chapitre 014 - Atténuations de produits</u>				
739223	Prélèvement FPIC	-15 000.00		Opérations réelles
7398	Reversements aux collectivités autres produits	10 000.00		Opérations réelles

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

DESIGNATION DES ARTICLES		Dépenses	Recettes	Type opération
N°	INTITULES			
<u>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>				
6811	Amortissements	33 250.00		Opérations d'ordres
<u>Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>				
7078	Vente de marchandises autres		25 000.00	Opérations réelles
<u>Chapitre 73 - Impôts et taxes</u>				
7346	Taxe GEMAPI		80 000.00	Opérations réelles
73111	Taxe d'habitation, foncières, FNB		10 000.00	Opérations réelles
73112	CVAE		25 000.00	Opérations réelles
73114	IFER		5 000.00	Opérations réelles
7338	Autres taxes		-80 000.00	Opérations réelles
<u>Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations</u>				
74718	Autres participations		10 000.00	Opérations réelles
74124	Dotation d'intercommunalité		15 000.00	Opérations réelles
<u>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</u>				
7718	Autres opérations exceptionnelles sur opération de gestion		10 000.00	Opérations réelles
		100 000.00	100 000.00	

INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES		Dépenses	Recettes	Type opération
N°	INTITULES			
<u>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</u>				
204132	Subv Equipement Organisme Publics - Bâtiment	600 000.00		Opérations d'ordres
2151	Réfection de voirie	13 594.17		Opérations d'ordres
2188	Autres immobilisations corporelles	531.72		Opérations d'ordres
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</u>				
21318	Constructions autres bâtiments publics	13 250.00		Opérations réelles
<u>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>				

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

DESIGNATION DES ARTICLES		Dépenses	Recettes	Type opération
N°	INTITULES			
2804132	Amort. Subv Equipement Organisme Publics - Bâtiment		40 000.00	Opérations d'ordres
2804111	Amort. Subv Equipt Ets Privés - biens		-1 400.00	Opérations d'ordres
28051	Amort. Logiciels		-100.00	Opérations d'ordres
28151	Amort. Réfection voirie		-2 800.00	Opérations d'ordres
281568	Amort. Autres matériels et outillages d'incendie		-200.00	Opérations d'ordres
281578	Amort. Autres matériels et outillages de voirie		-300.00	Opérations d'ordres
28158	Amort. Autres installations, matériel et outillages		200.00	Opérations d'ordres
28181	Amort. Installations générales, aménagements divers		-100.00	Opérations d'ordres
28183	Amort. Matériel bureau et informatique		-650.00	Opérations d'ordres
28184	Amort. Mobilier		-1 000.00	Opérations d'ordres
28188	Amort. Autres immobilisations corporelles		-400.00	Opérations d'ordres
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales				
20421	Subv Equipement Ets privés - biens		600 000.00	Opérations d'ordres
2158	Autres installations, matériel et outillages		531.72	Opérations d'ordres
Chapitre 23 - Immobilisations en cours				
238	Avance forfaitaire		13 594.17	Opérations réelles
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières				
274	Prêts	20 000.00		Opérations réelles
		647 375.89	647 375.89	

Délibération n°2020-63 Participation Pôle Urbanisme

VU la convention de mise en place de service unifié pour le service instructeur entre les Communautés de Communes Vexin Val de Seine et Vexin Centre depuis le 1^{er} janvier 2015,

CONSIDERANT l'appel à contribution de la CCVC pour les charges 2019 d'un montant de 38 556.18 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** le versement de l'appel à contribution pour l'année 2019,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE :
	<u>MAGNY-EN-VEXIN</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Eric BRETON

Délibération n°2020-64 Indemnité de conseil Mme BOURGEOIS

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire que le Conseil se prononce sur les indemnités à octroyer à Madame la Trésorière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la MAJORITE :

POUR :	40	
CONTRE :	3	(Mmes HERPIN-POULENAT, LEPICIER-CAPUTO et M. VERMEIRE)
ABSTENTION :	1	(M. RICHTER)

- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- **DE DIRE** que cette indemnité sera accordée à Mme BOURGEOIS, comptable du Trésor,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget.

Délibération n°2020-65 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la communauté de communes Vexin Val de Seine au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dans le cadre d'un projet de mise en place d'un éclairage à LED dans les ZAE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conditions de dépôts d'une demande de dotation de soutien à l'investissement local,

CONSIDERANT que le projet de mise en place d'un éclairage à LED rentre dans le cadre de la transition énergétique et ouvre donc le droit à la participation de l'Etat via la DSIL,

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

DEPENSES		RECETTES	
Mise en place d'un éclairage LED sur les différentes ZAE représentant 60 lampes		SUBVENTIONS Subvention DSIL attendue	36 000 €
	45000 €	AUTOFINANCEMENT	9000 €
TOTAL DEPENSES EN € HT	45000 €	TOTAL RECETTES EN € HT	45000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** Le projet et les modalités de financement ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à cette opération ;

Délibération n°2020-66 Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la région Ile-de-France au titre de la reconquête des friches franciliennes dans le cadre d'un projet d'études relatif aux zones d'activité économique

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conditions de dépôts d'une demande de subvention à la Région Ile-de-France,

CONSIDERANT que le dépôt des dossiers pour obtenir une aide de la région au titre de la reconquête des friches franciliennes devait être réalisé le 24 août 2020,

CONSIDERANT le dossier présenté par la communauté de communes Vexin Val de Seine,

CONSIDERANT le plan de financement présenté ci-dessous :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

DEPENSES	
FONCIER	
Acquisitions foncières	100000 €
Portage foncier	
Autre (préciser)	
ETUDES	
Etudes pré-opérationnelles	
Etude de marché pour définir les segments porteurs	30 000 €
Etude d'aménagement pour définir la répartition des segments	20 000 €
Etude d'aménagement pour chacune des zones	30 000 €
Création d'un règlement pour chaque zone et Création d'un règlement d'enseigne	10 000 €
TRAVAUX	
Libération et mise en état des sols	
Dépollution	
Travaux (préciser)	
Autre (préciser)	
DIVERS	
Frais financiers	
Dépenses diverses (préciser)	

TOTAL DEPENSES EN €HT	190 000 €
------------------------------	------------------

RECETTES	
SUBVENTIONS	
Subvention Région IDF attendue	54 000 €
DIVERS	
Autofinancement CCVVS	136 000 €

TOTAL RECETTES EN €HT	190 000 €
------------------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

D'APPROUVER le dossier déposé à la région Ile-de-France ;

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel en attendant une étude plus approfondie par la commission en charge du dossier ;
- **D'AUTORISER** le président à demander cette subvention ;

Délibération n°2020-67 Participation 2020 du SIIVE dans le cadre de la compétence GEMAPI

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5214-16 à 21,

VU l'article L 211-7 du code de l'environnement,

VU la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative à l'instauration de la compétence GEMAPI,

VU la délibération 2020-38 du 8 septembre 2020 désignant les représentants de la CCVVS au SIIVE,

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes s'est substituée de plein droit à ses communes membres au sein du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée de l'Epte,

CONSIDERANT QUE le SIIVE a un émis un appel à cotisation pour l'exercice 2020

Exercice	Objet	Montant
2020	Participation statutaire	8 548.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** le paiement de la participation statutaire 2020 pour un montant de 8 548.89 €

Délibération n°2020-68 Participation 2020 du SIABVAM dans le cadre de la compétence GEMAPI

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5214-16 à 21,

VU l'article L 211-7 du code de l'environnement,

VU la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative à l'instauration de la compétence GEMAPI,

VU la délibération 2020-40 du 8 septembre 2020 désignant les représentants de la CCVVS au SIABVAM,

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018,

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes s'est substituée de plein droit à ses communes membres au sein du Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Aubette de Magny (SIABVAM),

CONSIDERANT QUE le SIABVAM a un émis un appel à cotisation pour l'exercice 2020

Exercice	Objet	Montant
2020	Provision sur Participation statutaire	30 379.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** le paiement de la provision sur la participation statutaire 2020 pour un montant de 30 379.00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE :
	<u>MAGNY-EN-VEXIN</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Eric BRETON

Délibération n°2020-69 Participation au fonds de résilience mis en place par la Région Ile-de-France et approbation des conventions liées à la mise en œuvre

VU les articles 107 et 108 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU le règlement (UE) 1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1511-2 et L1511-7 du GCT ;

VU la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

VU l'article 1511-7 du code général des collectivités territoriales ;

VU le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2017-2021 adopté par la délibération n° CR 230-16 du 14 décembre 2016

VU la délibération CR 2020-029 du 11 juin 2020 approuvant la convention ayant pour objet la création du fonds de résilience

VU la délibération CR 2020-029 du 11 juin 2020 autorisant certaines collectivités infrarégionales d'Île-de-France ou les EPCI-EPT à abonder « Fonds de résilience » définis et mis en place par la Région

VU la décision du Comité National d'Engagement de la Banque des Territoires en date du 3 juin 2020 portant la référence n°89 117,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** le versement de 18 150 euros au titre du dispositif fonds de résilience ;
- **D'APPROUVER** les deux conventions permettant le déploiement du dispositif fonds de résilience à savoir :
 - La convention à intervenir avec la région afin d'autoriser la communauté de communes Vexin Val de Seine à participer au financement du régime d'aide Fonds de Résilience IDF ;
 - La convention à intervenir avec INITIACTIVE 95 prévoyant le versement de l'apport associatif avec droit de reprise, à l'Association en vue d'abonder le fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer lesdites conventions ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE :
	<u>MAGNY-EN-VEXIN</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Eric BRETON

Délibération n°2020-70 Convention avec l'association « les p'tits curieux » pour l'animation des LAEP pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021

VU la compétence petite enfance de la Communauté de communes Vexin Val de Seine et plus particulièrement en matière de LAEP ;

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt communautaire de soutenir les actions en matière de la famille et de la petite enfance notamment via la passation de conventions d'objectifs avec des associations ;

CONSIDERANT que l'association Les P'tits Curieux propose des actions en faveur de l'enfance et de la famille ;

CONSIDERANT les coûts des projets dont le détail est le suivant :

Lieu LAEP	Budget Prévisionnel	Part Subvention CCVVS
Saint- Clair- Sur- Epte	9 313.08 €	5 096.65 €
Amenucourt	8 505.03 €	4 198.15 €
Magny-en-Vexin	9860.42 €	5 423.66 €
TOTAL	27 678.53 €	14 718.46 €

CONSIDERANT que la CAF du Val d'Oise participe au financement de ces projets à concurrence de 55% du reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** une convention d'objectifs avec l'association les p'tits curieux pour soutenir le développement de LAEP sur le territoire intercommunal : un situé sur la commune de Saint Clair sur Epte, un autre situé sur la commune d'Amenucourt et enfin un sur la commune de Magny en Vexin
- **D'APPROUVER** la convention et les projets annexés à la présente délibération et autorise le Président de la Communauté de Communes à les signer ;
- **DE PRECISER** que les coûts prévisionnels de chaque LAEP seront réétudiés au plus proche du réel en cours d'année dans le cadre d'un comité de pilotage ;

Délibération n°2020-71 Mise à jour des modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine à compter du 1^{er} janvier 2021

VU les articles L2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

VU les articles R.5211- 21, R.2333-43 et suivants du CGCT,

VU l'article L133.7 du code du tourisme,

VU l'article 14.2 des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

VU la délibération 2015-52 du 24 novembre 2015 instaurant la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal à partir du 1^{er} juillet 2016,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

VU la délibération rectificative 2019-77 du 12 novembre 2019 modifiant les modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal,

CONSIDERANT les nouvelles dispositions introduites par la loi de finances pour 2020 et le décret 2019-1062 du 16 octobre 2019, abrogeant certaines dispositions antérieures et instaurant de nouvelles dispositions,

1) Les modalités d'application proposées sont les suivantes :

- **La taxe de séjour est perçue au réel** auprès des personnes hébergées à titre onéreux, qui sont assujetties et non exonérées.
- **Les hébergements concernés sont :**
 - Palaces
 - Hôtels de tourisme
 - Résidences de tourisme
 - Meublés de tourisme (incluant notamment les gîtes ruraux, gîtes de groupes)
 - Villages de vacances
 - Chambres d'hôtes
 - **Auberges collectives**
 - Emplacements dans les parcs de stationnement et les aires de camping-cars
 - Terrains de camping, terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air (roulottes)
 - Ports de plaisance
- **Les cas d'exonération sont :**
 - Les personnes mineures
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3 €/jour
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
 - **Les personnes pouvant justifier être domiciliées sur le territoire quand bien même elles disposeraient ailleurs d'une autre résidence,**
- **Les obligations des Hébergeurs sont :**
 - Déclaration de son hébergement auprès de la mairie qui délivre un numéro d'enregistrement répondant à une codification spécifique conforme à la réglementation.
 - Publicité des tarifs
 - Tenue du Registre du logeur
 - Perception de la taxe
- **La Collecte et le reversement de la taxe de séjour** sont assurés par le Loueur professionnel ou le loueur non professionnel.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe de séjour au réel est obligatoirement collectée par les opérateurs numériques, intermédiaires de paiement, pour le compte **de loueur non professionnel**.

- **Les périodes de reversement à la CCVVS sont :**

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Pour les Hébergeurs : semestriellement au 1^{er} juillet (pour les nuitées effectuées allant du 1^{er} janvier au 30 juin) et au le 31 décembre (pour les nuitées effectuées allant du 1^{er} juillet au 31 décembre de l'année en cours)

Pour les opérateurs numériques : 2 versements annuels : au plus tard le 30 juin et le 31 décembre

Les opérateurs numériques, les logeurs professionnels et les logeurs non professionnels sont tenus de fournir un état accompagnant le paiement de la taxe collectée

La déclaration est obligatoire même aucune location n'a eu lieu sur la période concernée,

La collecte et le reversement de cette taxe constituent une obligation légale.

En cas de défaut de déclaration, d'absence, erronée ou de retard de paiement de la taxe de séjour collectée, l'exécutif de la collectivité appliquera la procédure de recouvrement telle que définit dans les textes allant jusqu'à la **taxation d'office qui dorénavant pourra être basée sur un montant estimé par l'ordonnateur à partir des éléments dont il dispose** ou la saisine au tribunal.

- **Les contrôles :**

En application des articles L.2333-36 et L.2333-44 du CGCT, la collectivité peut contrôler le montant des cotisations acquittée sur la base des déclarations produites par les loueurs. De surcroît, l'article R.2333-53 du même code donne au Président la possibilité d'obtenir une copie de la facture émise à l'encontre du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire ou de l'intermédiaire par le professionnel préposé à la collecte.

- **Les sanctions :**

☞ Pénalités de retard :

Tout retard dans le versement de la taxe de séjour donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0.20 % par mois de retard.

La loi de finances a renforcé les sanctions pour les manquements suivants :

Pour les préposés à la collecte de la taxe de séjour au réel :

Infractions	Montant de l'amende
Tenue inexacte, incomplète ou retard pour la production de l'état récapitulatif	Peine d'amende allant de 750 € à 12 500 €
Omissions/inexactitudes dans l'état déclaratif	de 150 € par défaut (dans la limite de 12 500 € par déclaration)
Absence de perception de la taxe sur un assujetti	Peine d'amende allant de 750 à 2 500 €
Absence de reversement du produit de la taxe de séjour dans les conditions et délais légaux	Peine d'amende allant de 750 à 2 500 €

Les amendes ci-dessus sont prononcées par le Président du tribunal **judiciaire**, statuant en la forme des référés, sur demande de la CCVVS.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Le produit des amendes est versé à la CCVVS.

La taxe sera obligatoirement affectée aux actions permettant de valoriser le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

2) Les tarifs sont les suivants :

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunalité (Taux en %)	Taxe additionnelle départementale	Taxe additionnelle Région IDF
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air*	3.00 %	10% du montant de la taxe de séjour appliqué par personne et par nuit	15% du montant de la taxe de séjour appliqué par personne et par nuit

* Le taux adopté s'applique au prix de l'hébergement rapporté à la personne et par nuitée. En application de l'article L.2333-30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- le tarif le plus élevé adopté par la collectivité
- le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2.30 € en 2019)

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunalité (Prix unitaire par personne et par nuit)	Taxe additionnelle départementale (10 %)	Taxe additionnelle Régionale IDF (15%)
Palaces	4,00 €	0,40 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	0,45 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	0,15 €	0,22 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	0,22 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,10 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 29 septembre 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Eric BRETON

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunalité (Prix unitaire par personne et par nuit)	Taxe additionnelle départementale (10 %)	Taxe additionnelle Régionale IDF (15%)
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, Auberges collectives	0,70 €	0,07 €	0,10 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,20 €	0,02 €	0,03 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 44
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** les modalités d'application mentionnées ci-dessus,
- **D'ADOPTER** les tarifs mentionnés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à ces dispositions
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 22h03

Le Président,
Jean- François RENARD

